



Paul MAGNETTE

Président

Le 16 mai 2014
N/Réf. : PM/AP/BM/LR
A rappeler s.v.p.

Entrée MFWB
SG - DGACA

21. 05. 2014

Monsieur Tanguy ROOSEN
Président
Patrick VERNIERS
Vice-président
CSEM
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 6^{ème} 635
1080 Bruxelles

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,

Votre courrier concernant l'éducation aux médias m'est bien parvenu et a retenu ma plus grande attention.

Le chapitre médias de notre programme électoral comprend plusieurs propositions relatives à l'éducation aux médias.

En effet, les évolutions technologiques représentent une formidable opportunité pour l'accès au plus grand nombre d'une information de qualité. Si l'information de qualité existe toujours, elle peut être aujourd'hui noyée au sein de la masse d'informations que permettent de faire circuler très facilement les nouvelles technologies. Le bon accès de tous à une information de qualité suppose également que le public auquel cette information est destinée, puisse se saisir de cette information et disposer des clés pour pouvoir faire le tri.

Concernant l'éducation aux médias, le PS propose de :

- poursuivre et renforcer la politique d'éducation aux médias par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) dans l'enseignement, en dehors du cadre scolaire et tout au long de la vie afin que chaque citoyen puisse avoir accès aux dispositifs d'éducation aux médias et notamment de réduire par là la fracture numérique ;
- stimuler les collaborations entre les acteurs de terrain pour des actions concertées en éducation aux médias (RTBF, télévisions locales, centres de ressources en éducation aux médias, centres culturels, Point Culture,

associations de jeunes, associations de parents, opérateurs d'éducation permanente, cinémathèques...);

- intégrer l'éventail de compétences définies par le CSEM nécessaires à l'éducation aux médias et à l'exploitation pédagogique des médias et des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation et de formation, notamment dans l'enseignement ;
- inscrire un cours d'éducation aux médias dans la formation initiale et continue des enseignants, des journalistes et des professionnels des médias, afin qu'ils puissent intégrer ce facteur et mettre en œuvre ces compétences dans le futur exercice de leur métier ;
- développer la recherche en éducation aux médias et en maîtrise des outils médiatiques.

Notre programme électoral est disponible sur notre site internet à l'adresse <http://www.ps.be/Election-2014/Nos-Propositions.aspx>.

Mon conseiller à l'IEV, Baptiste Meur (baptiste.meur@iev.be), se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul MAGNETTE



centre démocrate *humaniste*

Le Président

Entrée MFWB
SG - DGACA

21. 05. 2014

Bruxelles, le 20 MAI 2014

Monsieur Tanguy ROOSEN

Président

Conseil Supérieur de l'Education aux Médias
(CSEM)

Boulevard Léopold II 44 bureau 6e635

1080 BRUXELLES



Nos Réf. : BL/FD/VL/22145-34817

Vos Réf. :

Personne de contact : Violaine LOUANT (02/238.01.06)

E-mail : louant@lecdh.be

Concerne : Conseil supérieur de l'éducation aux médias

Cher Monsieur ROOSEN,

Votre courriel daté du 13 mai 2014 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre programme électoral.

Le cdH est très conscient de l'importance de l'éducation aux médias des enfants et des adultes. La formation de l'esprit critique est devenue particulièrement indispensable aujourd'hui pour pouvoir exercer une citoyenneté lucide et active, spécialement dans le contexte de développement de l'école numérique.

Aussi, le cdH souhaite que les acteurs de l'éducation aux médias soient associés à la réflexion collective qu'il souhaite mener sur les nouvelles attentes sociétales par rapport à l'école du 21ème siècle.

Pour les détails, je vous invite à consulter nos propositions 40, 46 et 395, cette dernière soulignant en particulier la place et le rôle que nous reconnaissons aux activités d'éducation permanente.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, cher Monsieur ROOSEN, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Benoît LUTGEN

Le cdH - centre démocrate Humaniste

Rue des Deux Eglises, 41 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238.01.11 - Fax : 02/238.01.29 - www.lecdh.be - courrier : info@lecdh.be

MR

Le Président

Entrée MFWB
SG - DGACA

22. 05. 2014

Monsieur Tanguy Roosen
Président
Monsieur Patrick Verniers
Vice-Président
CSEM
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 6^E635
1080 Bruxelles

20 -05- 2014

Bruxelles, le
N/Réf. : CM/CdS/db/83827

56262

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 15 mai et je vous en remercie.

Nous estimons que l'éducation au media est une mission de première importance dans un monde où règne l'abondance d'informations et où le meilleur côtoie le pire.

C'est avant tout aux parents qu'il incombe de développer le sens critique de leurs enfants. Cela passe par des discussions dans le cadre familial, une fréquentation en commun des medias mais aussi une surveillance rigoureuse des medias que les enfants utilisent (télévision, radio mais surtout internet). Notre programme contient de nombreuses mises en garde et recommandations à ce sujet.

Les services publics ont également un rôle important à jouer. Nous avons été attentifs, lors de la discussion de dernier contrat de gestion de la RTBF, de formuler, en date du 27 juin 2012, un ensemble de recommandations à destination de la majorité.

Parmi ces dernières, je cite celle-ci : « Le MR recommande l'adoption d'un plan stratégique d'éducation aux médias qui serait élaboré en concertation avec le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias, celui-ci prévoira la programmation d'une émission de décryptage des informations diffusées sur la chaîne publique et d'analyse des médias ».

Par ailleurs, nous avons également précisé que « Le MR soutient et recommande le développement de la plateforme numérique qui permettra la mise à disposition de contenus audiovisuels à destination du secteur de l'enseignement (élèves et professeurs) via les archives (SONUMA) et via la création de contenus pédagogiques ». Je lirai avec attention le document de synthèse que vous vous apprêtez à réaliser.

Vous remerciant encore pour votre courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Charles Michel